



ARRETE n° ART/2023-30/V
PORTANT réglementation du stationnement rue de Strasbourg

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),
VU les travaux de remplacement de tuiles au n°71 Rue de Strasbourg à partir du 13 mai 2023 et pour une durée de 4 semaines,
VU la demande de Monsieur Steve WOLFFER, en date du 13 février 2023, sollicitant une autorisation de stationner les véhicules des ouvriers en charge des travaux sur le trottoir en face du n°71 Rue de Strasbourg.

CONSIDERANT que les travaux de remplacement des tuiles au n°71 Rue de Strasbourg, prévus à partir du 13 mai 2023 et pour une durée de 4 semaines nécessitent une réglementation particulière du stationnement,
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et des personnes en charge des travaux, il y a lieu de prendre des mesures,

ARRÊTE

Article 1^{er} : autorisation temporaire de stationnement

Le stationnement est autorisé pour les véhicules des ouvriers en charge des travaux sur le trottoir en face du n°71 Rue de Strasbourg à partir du 13 mai 2023 et pour une durée de 4 semaines (**uniquement les samedis**).

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementant le stationnement sera mise en place et enlevée par Monsieur Steve WOLFFER.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera

- transmise
 - au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
 - au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
 - au SDIS 67 : au groupement Nord d'Haguenau et au centre de secours de Saverne
 - à M. Steve WOLFFER - Dettwiller
 - à Monsieur Quentin OHLMANN - Collectivité européenne d'Alsace
- inscrite au registre des arrêtés
- affichée en mairie

Fait à Dettwiller, le 3 mai 2023

Le Maire, Claude ZIMMERMANN

